



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE A LA MISSION DE DEPISTAGES
PREVENTIFS DANS LE CADRE DU COVID-19**

**DÉCISION N° DM-21-042
EN DATE DU 04 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-491, en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Josy TOP

VU le décret n° 2020-293, du 23 mars 2020, modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT la persistance de l'épidémie sur le territoire nécessitant l'organisation de campagnes de dépistages dans chaque département ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention ayant pour objet de définir les modalités de collaboration entre la ville de Vincennes et la Délégation territoriale de la Croix Rouge française du Val-de-Marne, pour la mise en place d'un centre de dépistage COVID-19, sis 47 avenue du Château 94300 VINCENNES, du 11 au 22 janvier 2021.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie
participative et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210204-Imc1H8069H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/02/2021 Date de Publication : 04/02/2021
